

RÈGLEMENT DES CONCOURS COSPLAY

Vendredi 17 avril à 13h & samedi 18 avril 2020 à 14h

1 – Qui ?

Tout le monde peut participer. Pour pouvoir concourir, chaque participant doit défiler sur scène avec au moins un élément de costume.

2 – Sécurité et interdictions

Sont interdits : les armes blanches, les armes à feu, les armes ou liquides incendiaires, les liquides indélébiles, les substances toxiques, les objets ou comportements à caractère raciste, pornographique, antisémite, violent, discriminatoire ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

3 – Inscriptions

Il existe 2 catégories : la catégorie cosplay « home-made » (=fait main) et la catégorie costume acheté.

Les participants sont répartis en 3 niveaux d'âge :

- catégorie des moins de 12 ans.
- catégorie des 12 - 15 ans.
- catégorie des plus de 16 ans.

4- Conditions participation :

• Chaque participation peut se faire en groupe ou en individuel, mais chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois. Les inscriptions doivent impérativement être validées sur le stand Cosplayers de France - Champagne-Ardenne, au moins 45 min avant le début de chaque concours.

• Un visuel du personnage de référence doit être transmis pour vérifier la ressemblance avec le costume

• Le temps de passage est limité à 1 min 30 maximum.

• Les accessoires et petits éléments de décor sont autorisés mais leur mise en place doit être brève.

• Les participants qui souhaitent une bande son ou un support vidéo doivent transmettre les éléments **avant le mardi 14 avril 2020 minuit.**

Vous pouvez vous inscrire, à l'adresse : concourssayonneara@mairie-sens.fr avant le mardi 14 avril 2020 minuit.

En vous inscrivant au concours, vous autorisez l'équipe SaYONNE'ara à vous prendre en photo afin de permettre au jury de délibérer. Vous autorisez également l'équipe à utiliser les photos pour tous supports de communication de la Ville de Sens.

5 – Jury

Le jury est composé d'un membre de l'Association « Cosplayers de France Champagne-Ardenne », d'un membre de l'association « Chouette Cosplay » et d'un membre de l'équipe des bibliothèques de Sens. Le jury se réunit à la fin du défilé afin de voter. Les résultats seront annoncés quelques instants après la délibération sur scène.

6 – Critères

- la qualité du costume
- la fidélité du costume
- l'originalité de la prestation

7 – Les prix

- Prix Cosplay Kodomo (moins de 12 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Shoji/Shonen (12 - 15 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Seinen (plus de 16 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.

L'organisation se donne le droit de modifier les catégories définies ci-dessus, en fonction du nombre d'inscrits au concours, ainsi que le droit d'annuler une inscription en cas de non-respect des règles.

RÈGLEMENT DES CONCOURS COSPLAY

Vendredi 17 avril à 13h & samedi 18 avril 2020 à 14h

1 – Qui ?

Tout le monde peut participer. Pour pouvoir concourir, chaque participant doit défiler sur scène avec au moins un élément de costume.

2 – Sécurité et interdictions

Sont interdits : les armes blanches, les armes à feu, les armes ou liquides incendiaires, les liquides indélébiles, les substances toxiques, les objets ou comportements à caractère raciste, pornographique, antisémite, violent, discriminatoire ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

3 – Inscriptions

Il existe 2 catégories : la catégorie cosplay « home-made » (=fait main) et la catégorie costume acheté.

Les participants sont répartis en 3 niveaux d'âge :

- catégorie des moins de 12 ans.
- catégorie des 12 - 15 ans.
- catégorie des plus de 16 ans.

4- Conditions participation :

• Chaque participation peut se faire en groupe ou en individuel, mais chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois. Les inscriptions doivent impérativement être validées sur le stand Cosplayers de France – Champagne-Ardenne., au moins 45 min avant le début de chaque concours.

• Un visuel du personnage de référence doit être transmis pour vérifier la ressemblance avec le costume

• Le temps de passage est limité à 1 min 30 maximum.

• Les accessoires et petits éléments de décor sont autorisés mais leur mise en place doit être brève.

• Les participants qui souhaitent une bande son ou un support vidéo doivent transmettre les éléments **avant le mardi 14 avril 2020 minuit.**

Vous pouvez vous inscrire, à l'adresse : concourssayonneara@mairie-sens.fr avant le mardi 14 avril 2020 minuit.

En vous inscrivant au concours, vous autorisez l'équipe SaYONNE'ara à vous prendre en photo afin de permettre au jury de délibérer. Vous autorisez également l'équipe à utiliser les photos pour tous supports de communication de la Ville de Sens.

5 – Jury

Le jury est composé d'un membre de l'Association « Cosplayers de France Champagne-Ardenne », d'un membre de l'association « Chouette Cosplay » et d'un membre de l'équipe des bibliothèques de Sens. Le jury se réunit à la fin du défilé afin de voter. Les résultats seront annoncés quelques instants après la délibération sur scène.

6 – Critères

- la qualité du costume
- la fidélité du costume
- l'originalité de la prestation

7 – Les prix

- Prix Cosplay Kodomo (moins de 12 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Shoji/Shonen (12 - 15 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Seinen (plus de 16 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.

L'organisation se donne le droit de modifier les catégories définies ci-dessus, en fonction du nombre d'inscrits au concours, ainsi que le droit d'annuler une inscription en cas de non-respect des règles.

RÈGLEMENT DES CONCOURS COSPLAY

Vendredi 17 avril à 13h & samedi 18 avril 2020 à 14h

1 – Qui ?

Tout le monde peut participer. Pour pouvoir concourir, chaque participant doit défiler sur scène avec au moins un élément de costume.

2 – Sécurité et interdictions

Sont interdits : les armes blanches, les armes à feu, les armes ou liquides incendiaires, les liquides indélébiles, les substances toxiques, les objets ou comportements à caractère raciste, pornographique, antisémite, violent, discriminatoire ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

3 – Inscriptions

Il existe 2 catégories : la catégorie cosplay « home-made » (=fait main) et la catégorie costume acheté.

Les participants sont répartis en 3 niveaux d'âge :

- catégorie des moins de 12 ans.
- catégorie des 12 - 15 ans.
- catégorie des plus de 16 ans.

4- Conditions participation :

• Chaque participation peut se faire en groupe ou en individuel, mais chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois. Les inscriptions doivent impérativement être validées sur le stand Cosplayers de France – Champagne-Ardenne, au moins 45 min avant le début de chaque concours.

• Un visuel du personnage de référence doit être transmis pour vérifier la ressemblance avec le costume

• Le temps de passage est limité à 1 min 30 maximum.

• Les accessoires et petits éléments de décor sont autorisés mais leur mise en place doit être brève.

• Les participants qui souhaitent une bande son ou un support vidéo doivent transmettre les éléments **avant le mardi 14 avril 2020 minuit.**

Vous pouvez vous inscrire, à l'adresse : concourssayonneara@mairie-sens.fr avant le mardi 14 avril 2020 minuit.

En vous inscrivant au concours, vous autorisez l'équipe SaYONNE'ara à vous prendre en photo afin de permettre au jury de délibérer. Vous autorisez également l'équipe à utiliser les photos pour tous supports de communication de la Ville de Sens.

5 – Jury

Le jury est composé d'un membre de l'Association « Cosplayers de France Champagne-Ardenne », d'un membre de l'association « Chouette Cosplay » et d'un membre de l'équipe des bibliothèques de Sens. Le jury se réunit à la fin du défilé afin de voter. Les résultats seront annoncés quelques instants après la délibération sur scène.

6 – Critères

- la qualité du costume
- la fidélité du costume
- l'originalité de la prestation

7 – Les prix

- Prix Cosplay Kodomo (moins de 12 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Shoji/Shonen (12 - 15 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Seinen (plus de 16 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.

L'organisation se donne le droit de modifier les catégories définies ci-dessus, en fonction du nombre d'inscrits au concours, ainsi que le droit d'annuler une inscription en cas de non-respect des règles.

RÈGLEMENT DES CONCOURS COSPLAY

Vendredi 17 avril à 13h & samedi 18 avril 2020 à 14h

1 – Qui ?

Tout le monde peut participer. Pour pouvoir concourir, chaque participant doit défiler sur scène avec au moins un élément de costume.

2 – Sécurité et interdictions

Sont interdits : les armes blanches, les armes à feu, les armes ou liquides incendiaires, les liquides indélébiles, les substances toxiques, les objets ou comportements à caractère raciste, pornographique, antisémite, violent, discriminatoire ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

3 – Inscriptions

Il existe 2 catégories : la catégorie cosplay « home-made » (=fait main) et la catégorie costume acheté.

Les participants sont répartis en 3 niveaux d'âge :

- catégorie des moins de 12 ans.
- catégorie des 12 - 15 ans.
- catégorie des plus de 16 ans.

4- Conditions participation :

• Chaque participation peut se faire en groupe ou en individuel, mais chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois. Les inscriptions doivent impérativement être validées sur le stand Cosplayers de France – Champagne-Ardenne, au moins 45 min avant le début de chaque concours.

• Un visuel du personnage de référence doit être transmis pour vérifier la ressemblance avec le costume

• Le temps de passage est limité à 1 min 30 maximum.

• Les accessoires et petits éléments de décor sont autorisés mais leur mise en place doit être brève.

• Les participants qui souhaitent une bande son ou un support vidéo doivent transmettre les éléments **avant le mardi 14 avril 2020 minuit.**

Vous pouvez vous inscrire, à l'adresse : concourssayonneara@mairie-sens.fr avant le mardi 14 avril 2020 minuit.

En vous inscrivant au concours, vous autorisez l'équipe SaYONNE'ara à vous prendre en photo afin de permettre au jury de délibérer. Vous autorisez également l'équipe à utiliser les photos pour tous supports de communication de la Ville de Sens.

5 – Jury

Le jury est composé d'un membre de l'Association « Cosplayers de France Champagne-Ardenne », d'un membre de l'association « Chouette Cosplay » et d'un membre de l'équipe des bibliothèques de Sens. Le jury se réunit à la fin du défilé afin de voter. Les résultats seront annoncés quelques instants après la délibération sur scène.

6 – Critères

- la qualité du costume
- la fidélité du costume
- l'originalité de la prestation

7 – Les prix

- Prix Cosplay Kodomo (moins de 12 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Shoji/Shonen (12 - 15 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Seinen (plus de 16 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.

L'organisation se donne le droit de modifier les catégories définies ci-dessus, en fonction du nombre d'inscrits au concours, ainsi que le droit d'annuler une inscription en cas de non-respect des règles.

Concours Cosplay
USAGE DE VIDEOS ET DE PHOTOS A DESTINATION
DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SENS

SaYONNE'ara propose lors de sa manifestation de remise des résultats du prix littéraire manga :

1- Deux concours de cosplayers sur scène : à 13h le vendredi 17 avril et à 14h le samedi 18 avril 2020.

Afin de permettre au jury de délibérer en fin de journée, chaque participant sera photographié.

2- Tout au long de la journée, des reportages vidéo par JLA Prod', l'association Spiritus Gaming et le service communication de la Ville de Sens.

* * *

Les photos prises lors de la manifestation seront publiées sur les pages officielles SaYONNE'ara des réseaux sociaux Facebook, Instagram, Pinterest et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal), pour illustrer l'évènement.

Si vous ne souhaitez pas donner votre accord pour apparaître sur les photos, merci de remplir le coupon ci-dessous, et de le transmettre à l'accueil de la manifestation :

Je soussigné(e) (parent ou tuteur), n'autorise pas la Ville de Sens à publier la photo et/ou la vidéo de l'enfant sur les pages SaYONNE'ara des différents réseaux sociaux et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal) afin d'illustrer les journées de remise des prix de SaYONNE'ara les 17 & 18 avril 2020.

A....., le

Signature :

Concours Cosplay
USAGE DE VIDEOS ET DE PHOTOS A DESTINATION
DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SENS

SaYONNE'ara propose lors de sa manifestation de remise des résultats du prix littéraire manga :

1- Deux concours de cosplayers sur scène : à 13h le vendredi 17 avril et à 14h le samedi 18 avril 2020.

Afin de permettre au jury de délibérer en fin de journée, chaque participant sera photographié.

2- Tout au long de la journée, des reportages vidéo par JLA Prod', l'association Spiritus Gaming et le service communication de la Ville de Sens.

* * *

Les photos prises lors de la manifestation seront publiées sur les pages officielles SaYONNE'ara des réseaux sociaux Facebook, Instagram, Pinterest et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal), pour illustrer l'évènement.

Si vous ne souhaitez pas donner votre accord pour apparaître sur les photos, merci de remplir le coupon ci-dessous, et de le transmettre à l'accueil de la manifestation :

Je soussigné(e) (parent ou tuteur), n'autorise pas la Ville de Sens à publier la photo et/ou la vidéo de l'enfant sur les pages SaYONNE'ara des différents réseaux sociaux et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal) afin d'illustrer les journées de remise des prix de SaYONNE'ara les 17 & 18 avril 2020.

A....., le

Signature :

Concours Cosplay
USAGE DE VIDEOS ET DE PHOTOS A DESTINATION
DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SENS

SaYONNE'ara propose lors de sa manifestation de remise des résultats du prix littéraire manga :

1- Deux concours de cosplayers sur scène : à 13h le vendredi 17 avril et à 14h le samedi 18 avril 2020.

Afin de permettre au jury de délibérer en fin de journée, chaque participant sera photographié.

2- Tout au long de la journée, des reportages vidéo par JLA Prod', l'association Spiritus Gaming et le service communication de la Ville de Sens.

* * *

Les photos prises lors de la manifestation seront publiées sur les pages officielles SaYONNE'ara des réseaux sociaux Facebook, Instagram, Pinterest et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal), pour illustrer l'évènement.

Si vous ne souhaitez pas donner votre accord pour apparaître sur les photos, merci de remplir le coupon ci-dessous, et de le transmettre à l'accueil de la manifestation :

Je soussigné(e) (parent ou tuteur), n'autorise pas la Ville de Sens à publier la photo et/ou la vidéo de l'enfant sur les pages SaYONNE'ara des différents réseaux sociaux et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal) afin d'illustrer les journées de remise des prix de SaYONNE'ara les 17 & 18 avril 2020.

A....., le

Signature :

Concours Cosplay
USAGE DE VIDEOS ET DE PHOTOS A DESTINATION
DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE DE SENS

SaYONNE'ara propose lors de sa manifestation de remise des résultats du prix littéraire manga :

1- Deux concours de cosplayers sur scène : à 13h le vendredi 17 avril et à 14h le samedi 18 avril 2020.

Afin de permettre au jury de délibérer en fin de journée, chaque participant sera photographié.

2- Tout au long de la journée, des reportages vidéo par JLA Prod', l'association Spiritus Gaming et le service communication de la Ville de Sens.

* * *

Les photos prises lors de la manifestation seront publiées sur les pages officielles SaYONNE'ara des réseaux sociaux Facebook, Instagram, Pinterest et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal), pour illustrer l'évènement.

Si vous ne souhaitez pas donner votre accord pour apparaître sur les photos, merci de remplir le coupon ci-dessous, et de le transmettre à l'accueil de la manifestation :

Je soussigné(e) (parent ou tuteur), n'autorise pas la Ville de Sens à publier la photo et/ou la vidéo de l'enfant sur les pages SaYONNE'ara des différents réseaux sociaux et sur les supports de communication de la Ville de Sens (site internet, magazine municipal) afin d'illustrer les journées de remise des prix de SaYONNE'ara les 17 & 18 avril 2020.

A....., le

Signature :